



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

IDENTIFICATION

CP-DG-19

TITRE : POLITIQUE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE SAINES HABITUDES ALIMENTAIRES ET UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

SERVICES

Direction générale

ADOPTION ET MISES À JOUR

RÉSOLUTION	DATE
CC-08-08-27-12	27 août 2008

SECTEUR

- CADRE DE RÉFÉRENCE
- CADRE JURIDIQUE
- CAHIER DES POLITIQUES
- LIVRE DES RÈGLEMENTS
- MANUEL DES PROCÉDURES

SIGNATURE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Nom

Date



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

POLITIQUE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE SAINES HABITUDES ALIMENTAIRES ET UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, la prévalence de l'obésité a augmenté de façon spectaculaire, non seulement dans la population adulte, mais également chez les enfants et les adolescents. À l'échelle mondiale, on estime que 22 millions d'enfants de moins de 5 ans sont aux prises avec un problème d'embonpoint ou d'obésité. Cela touche également 10 % des jeunes de 5 à 17 ans. La situation au Québec est tout aussi préoccupante puisqu'en 1999, un jeune de 6 à 16 ans sur quatre présentait un surplus de poids et, selon l'âge et le sexe, 4 % à 10 % d'entre eux étaient considérés comme obèse.¹

Le MELS, par l'intermédiaire de sa Politique-cadre², propose aux commissions scolaires des balises quant à la mise sur pied d'une politique locale pour le développement de saines habitudes alimentaires et un mode de vie physiquement actif. Le fait d'établir des orientations en milieu scolaire a pour but que le milieu d'enseignement offre un environnement favorable aux saines habitudes de vie.

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud demeure convaincue que la promotion d'une saine alimentation combinée à la pratique régulière de l'activité physique peut avoir un impact direct sur la réussite des élèves.

¹ *Pour un virage santé à l'école*. MELS.

² Politique-cadre : politique visant la promotion de saines habitudes alimentaires et un mode de vie physiquement actif.



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

1. **Objet de la politique**

La présente politique s'inscrit dans le cadre des fonctions et des pouvoirs de la commission scolaire en matière de services alimentaires dispensés dans ses établissements et de promotion d'un mode de vie physiquement actif.

2. **But de la politique**

Cette politique établit un cadre de référence permettant de préciser le champ d'activité dans lequel les établissements de la commission scolaire devront opérer en matière de services alimentaires offerts aux élèves et de promotion d'un mode de vie physiquement actif.

3. **Visée de la politique**

- Développer et maintenir de saines habitudes alimentaires et un mode de vie physiquement actif dans les établissements;
- Favoriser l'accès, aux élèves et au personnel, à des services alimentaires de bonne valeur nutritive et à une gamme d'activités leur permettant de devenir physiquement actifs;
- Promouvoir de saines habitudes de vie dans les établissements;
- Promouvoir d'un mode de vie physiquement actif;
- Développer le partenariat avec la communauté et la famille en regard des habitudes de vie.

4. **Portée de la politique**

La politique s'applique aux établissements d'enseignement primaire, secondaire, de formation générale des adultes et de formation professionnelle de même qu'aux autres immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

La politique couvre aussi les activités spéciales qui se déroulent à l'intérieur des établissements (ex. : campagnes de financement, galas, soirées méritas, etc.)

Cette politique exclut les programmes de formation du secteur alimentation de la cuisine professionnelle et du restaurant LA MARMITE D'OR du centre de formation professionnelle de l'Envolée.



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

5. Assises de la politique

La politique s'appuie sur les articles 257 et 258 de la *Loi sur l'instruction publique*. Elle s'appuie aussi sur la *Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* du MELS, les « Axes d'intervention » (1.11.1 et 1.11.2) du plan stratégique du MELS et les axes d'intervention de la planification stratégique de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de même qu'en fonction des éléments suivants : dynamique des Écoles en santé, de la *Loi du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec* (MAPAQ) et de ses règlements, du *Guide alimentaire canadien* en vigueur et du *Code du bâtiment* et des règlements qui en découlent.

6. Définitions

Établissements : Le terme établissement vise les écoles primaires, secondaires, les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif :

Politique mise sur pied par le MELS pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes.

Cette politique s'articule autour des deux axes d'intervention suivants : les saines habitudes alimentaires et la pratique d'activités physiques.

7. Principes directeurs

Au plan nutritionnel

- La commission scolaire reconnaît l'importance de favoriser la promotion de saines habitudes alimentaires dans ses établissements;
- La commission scolaire demande à chacun de ses établissements d'inscrire dans leur planification (ex.: plan de réussite, plan d'action ou tout autre médium déterminé par la direction d'école) leur stratégie d'implantation des orientations de la Politique-cadre;
- La commission scolaire interdit dans ses écoles primaires la vente d'aliments à forte incidence d'allergie sévère. Dans les écoles secondaires, de même que dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, la vente de ces aliments est tolérée seulement en emballage scellé individuellement;



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

- La commission scolaire interdit dans ses établissements la vente d'aliments de type commercial à haute teneur en gras, en sucre, en sel et sans valeur nutritive;
- La commission scolaire exige que les indications soient fournies quant aux composantes des produits utilisés dans la préparation des aliments (produits emballés).

Au plan de l'activité physique

- La commission scolaire reconnaît l'importance de favoriser la pratique d'activités physiques;
- La commission scolaire demande à ses établissements d'inscrire dans leur planification (ex.: plan de réussite, plan d'action ou tout autre médium déterminé par la direction d'école) leur stratégie d'implantation des orientations de la Politique-cadre;
- La commission scolaire demande à ses établissements d'augmenter, pour ses élèves, les occasions d'être actif physiquement et notamment lors des récréations, de la période du dîner, des périodes au service de garde ou dans le cadre d'activités parascolaires;
- La commission scolaire demande à ses établissements d'offrir des activités qui tiennent compte des intérêts et des capacités des élèves;
- La commission scolaire demande à ses établissements de favoriser l'aménagement et l'animation des aires intérieures et extérieures pour permettre aux élèves d'être physiquement actifs.

Au plan de la gestion des services

- Si la demande est suffisante, la commission scolaire peut offrir des services alimentaires dans ses écoles, sur décision du conseil d'établissement;
- Ces services peuvent être assurés par une concession alimentaire ou un service de traiteur, selon les lieux et les équipements disponibles;
- La préparation des aliments se fait dans des lieux conformes aux normes d'hygiène et de salubrité minimales établies par le MAPAQ;
- La consommation d'aliments se fait dans un environnement adéquat en tenant compte des locaux disponibles;



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

- Au secondaire, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, la commission scolaire accepte la vente d'aliments et de boissons dans les machines distributrices uniquement dans le respect des orientations de la présente politique;
- Au secondaire, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, la commission scolaire accepte la vente d'aliments et de boissons par le biais d'une coopérative étudiante, ou d'une structure comparable, dans le respect des orientations de la présente politique et des exigences édictées par le MAPAQ et les autres règlements en vigueur.

8. Partage des responsabilités

La commission scolaire :

- Adopte une politique relative à une saine alimentation et à la promotion d'un mode de vie physiquement actif et s'assure que ses établissements l'appliqueront;
- Informe la population des mesures mises en place pour se conformer à la Politique-cadre du MELS;
- Offre un support à ses établissements dans l'application de la présente politique;
- Approuve tout contrat signé avec un fournisseur de services alimentaires, conformément à la présente politique d'approvisionnement de biens et de services et selon la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs en vigueur.

Le conseil d'établissement

- Précise les moyens que l'établissement mettra en place pour favoriser la saine alimentation et l'encouragement à un mode de vie physiquement actif;
- Procède annuellement à l'actualisation de ces moyens.

La direction d'établissement

- Voit à l'application de la politique locale et fait les liens avec la Politique-cadre;
- Intègre la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif à sa démarche de l'École en santé;
- Communique les orientations retenues par l'établissement à la clientèle et aux parents;



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

- Actualise la politique locale dans le projet éducatif de l'école;
- Participe à la mise à jour de la politique.

9. Suivi de la politique

La Direction générale a la responsabilité de veiller à l'application de la présente politique. Pour cela, elle peut exiger de ses établissements une reddition de comptes dans la forme qu'elle déterminera.

10. Entrée en vigueur de la politique

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil des commissaires.

Références :

- MELS : <http://www.mels.gouv.qc.ca>
- Brochure *Pour un virage santé à l'école*
- *Loi sur l'instruction publique*
- École en santé : guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires
- L'éducation ça se partage : <http://www.education0312.qc.ca>



TABLEAU 1 SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE-CADRE

THÈME 1 : ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

	Orientations	Composantes prioritaires
Saine alimentation	1. Offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir des repas composés d'aliments des quatre groupes du <i>Guide alimentaire canadien</i> : légumes et fruits; produits céréaliers; lait et substituts; viande et substituts 2. Composer une assiette principale comprenant au moins un légume d'accompagnement 3. Faire place à une variété de fruits et de légumes 4. Faire place à une variété de jus de fruits purs à 100 % (non sucrés) et de jus de légumes, en plus du lait et de l'eau 5. Privilégier les produits céréaliers à grains entiers 6. Offrir des desserts et collations à base de fruits, de produits laitiers et de produits céréaliers à grains entiers, et éviter ceux riches en matières grasses et en sucres 7. Diminuer le contenu en gras de la viande 8. Privilégier les types de cuisson n'utilisant pas ou que très peu de matières grasses, c'est-à-dire à la vapeur, au four, braisé, poché, grillé ou rôti 9. Éviter les produits contenant des gras saturés ou hydrogénés (gras trans)
	2. Éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire	<ol style="list-style-type: none"> 10. Éliminer les boissons gazeuses sucrées, celles avec substitut de sucre (boissons diètes) ainsi que les boissons avec sucre ajouté 11. Éliminer les produits dont la liste des ingrédients débute par le terme « sucre » ou un équivalent 12. Éliminer l'offre de pommes de terre frites 13. Éliminer la friture et les aliments panés commerciaux ou préalablement frits 14. Vendre ou offrir des aliments et boissons conformes aux principes d'une saine alimentation à l'occasion des campagnes de financement, d'événements spéciaux, de voyages, de sorties éducatives, etc.
	3. Offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas	<ol style="list-style-type: none"> 15. S'assurer que les lieux utilisés pour les repas sont sécuritaires en tout temps 16. Faire du repas un moment agréable de la journée scolaire, notamment en s'assurant que les endroits où les jeunes mangent sont accueillants et conviviaux
Mode de vie physiquement actif	Orientations	Actions jugées efficaces et prometteuses
	1. Augmenter les occasions d'être actif physiquement, principalement à l'occasion des récréations, de l'heure du dîner, des périodes de service de garde ou dans le cadre des activités parascolaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir une gamme élargie d'activités récréatives 2. Former et soutenir de jeunes leaders 3. Former et soutenir le personnel des services de garde 4. Intégrer dans la grille horaire diverses possibilités d'activités physiques
	2. Offrir des activités qui tiennent compte des intérêts variés des jeunes et adaptées à leurs capacités	<ol style="list-style-type: none"> 5. Associer les jeunes à la détermination de l'offre de service 6. Prévoir des activités répondant de façon particulière aux intérêts des filles 7. Offrir aux élèves du primaire davantage d'activités qui développent la condition motrice 8. Offrir des activités qui misent sur le jeu et le plaisir d'être actif physiquement
3. Aménager et animer les aires intérieures et extérieures pour optimiser les occasions d'être actif physiquement	<ol style="list-style-type: none"> 9. Mettre à la disposition des jeunes du matériel en bon état, sécuritaire et en quantité suffisante 10. Aménager la cour d'école afin d'inciter à bouger davantage 11. Profiter des temps de pauses pour animer les lieux où les jeunes se retrouvent 	



THÈME 2 : ÉDUCATION, PROMOTION ET COMMUNICATION

Orientations	Actions présentées à titre d'inspiration
<p>1. Mettre en place différentes activités d'éducation et de promotion qui favorisent une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif</p>	<p>1. Intégrer au quotidien des activités de sensibilisation aux saines habitudes de vie</p> <p>2. Inscrire dans le programme de promotion et de prévention des services éducatifs complémentaires des activités liées au développement de saines habitudes de vie</p> <p>3. Sensibiliser l'ensemble des éducateurs à l'importance de promouvoir des attitudes et des comportements essentiels à l'adoption de saines habitudes de vie</p> <p>4. Offrir aux jeunes de nouveaux aliments et mets pour leur permettre de développer leur goût</p> <p>5. Organiser des activités parascolaires qui permettent de développer des habiletés culinaires</p> <p>6. Réaliser régulièrement des activités de promotion qui encouragent l'adoption de saines habitudes de vie (Plaisirs d'hiver; Mois de l'activité physique et du sport étudiant; Marchons vers l'école; Mois de la nutrition; Moi, je croque 5 fruits et légumes; Bien dans sa tête, bien dans sa peau; Pelure de banane; etc.)</p> <p>7. Profiter d'activités spéciales pour sensibiliser les parents aux saines habitudes alimentaires et au mode de vie physiquement actif</p>
<p>2. Informer périodiquement les parents et la communauté des différentes actions mises en place afin qu'ils soutiennent les efforts du milieu scolaire et assurent une continuité</p>	<p>8. Diffuser des messages, des vidéos, etc. sur le site Internet de l'école</p> <p>9. Introduire une section particulière dans un rapport annuel</p> <p>10. Publier des articles dans un journal local ou celui de l'école</p> <p>11. Remettre des brochures publiées par des ministères ou d'autres organismes</p> <p>12. Distribuer régulièrement une lettre d'information</p> <p>13. Distribuer des dépliants produits avec des partenaires du milieu (CSSS, municipalité, etc.)</p> <p>14. Tenir des stands à l'occasion de visites de parents à l'école ou durant des activités sociales de la communauté, etc.</p>

THÈME 3 : MOBILISATION AVEC DES PARTENAIRES

Orientations	Actions présentées à titre d'inspiration
<p>1. Établir ou consolider des partenariats avec la communauté</p>	<p>1. Partager ou utiliser les infrastructures ainsi que les ressources humaines disponibles dans la communauté (municipalité, centre communautaire, club privé, etc.)</p> <p>2. Établir avec la municipalité des corridors sécuritaires vers l'école (signalisation adéquate, accès sécuritaires, réglementation routière, etc.)</p> <p>3. Mettre en place des projets intégrateurs mettant en scène différents groupes du milieu</p> <p>4. Réaliser, en collaboration avec différents partenaires, des projets globaux et concertés de promotion et de prévention</p> <p>5. Faire place à la participation de bénévoles venant des familles et du milieu</p>



TABLEAU 2 PRIORITÉS POUR LE DÉPLOIEMENT DES ORIENTATIONS

Organismes	Priorités	Indicateurs	Cibles et échéancier	
Commissions scolaires Établissements d'enseignement privés	À l'aide d'une grille élaborée par le MELS, dresser un portrait de la situation en regard des orientations de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif ⁸	<ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage des commissions scolaires qui dressent un portrait de leur situation > Pourcentage des établissements d'enseignement privés qui dressent un portrait de leur situation 	100 % Novembre 2007	
	Adopter une politique locale pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif ou, au besoin, mettre à jour celle qui existe en tenant compte du contenu de la présente politique et des indications de calendrier incluses dans les tableaux 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage des commissions scolaires qui ont adopté ou mis à jour une politique locale > Pourcentage des établissements d'enseignement privés qui ont adopté ou mis à jour une politique locale 	100 % Novembre 2007	
	Chaque année, et sur une période de trois ans, dresser à l'aide d'une grille fournie par le MELS, un bilan de l'implantation de la Politique-cadre	<ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage des commissions scolaires qui dressent un bilan de l'implantation de la Politique-cadre > Pourcentage des établissements d'enseignement privés qui dressent un bilan de l'implantation de la Politique-cadre 	100 % En janvier de chaque année (2009 à 2011)	
Écoles publiques et centres Établissements d'enseignement privés	Inscrire dans leur planification (plan de réussite, plan d'action ou autre) leur stratégie d'implantation des orientations de la Politique-cadre, en tenant compte des indications de calendrier incluses dans le présent tableau et dans le tableau 3	<ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage des écoles publiques et des centres qui se sont donné une stratégie d'implantation des orientations de la Politique-cadre > Pourcentage des établissements d'enseignement privés qui se sont donné une stratégie d'implantation des orientations de la Politique-cadre 	100 % Janvier 2008	
	Mettre en place les composantes liées aux orientations en matière de saine alimentation (Voir le tableau 3 pour obtenir le calendrier de déploiement des 16 composantes prioritaires)	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de composantes mises en place > Pourcentage des établissements⁹ qui ont atteint le nombre attendu de composantes 	Janvier 2008 4 100 %	Septembre 2008 16 100 %

8. Dans le cas des commissions scolaires, ce portrait inclura la situation de l'ensemble des écoles et des centres sous leur responsabilité.
9. Le terme « établissements » fait référence ici aux écoles primaires, secondaires et aux centres du réseau public ainsi qu'aux établissements d'enseignement privés.



Organismes	Priorités	Indicateurs	Cibles et échéancier		
Écoles publiques et centres Établissements d'enseignement privés	Mettre en place des actions pour actualiser les orientations en matière de mode de vie physiquement actif	> Pourcentage des établissements qui ont mis en place des actions pour chacune des orientations en matière de mode de vie physiquement actif	Septembre		
			2008	2009	2010
			50 %	75 %	100 %
	Mettre en place des actions pour actualiser les orientations en matière d'éducation, de promotion et de communication	> Pourcentage des établissements qui ont mis en place des actions pour chacune des orientations en matière d'éducation, de promotion et de communication	Septembre		
			2008	2009	2010
			50 %	75 %	100 %
Commissions scolaires Écoles publiques et centres Établissements d'enseignement privés	Établir des partenariats avec la communauté en vue d'actualiser les orientations de la Politique-cadre	> Pourcentage des établissements qui ont établi des partenariats avec la communauté	Septembre		
			2008	2009	2010
			50 %	75 %	100 %

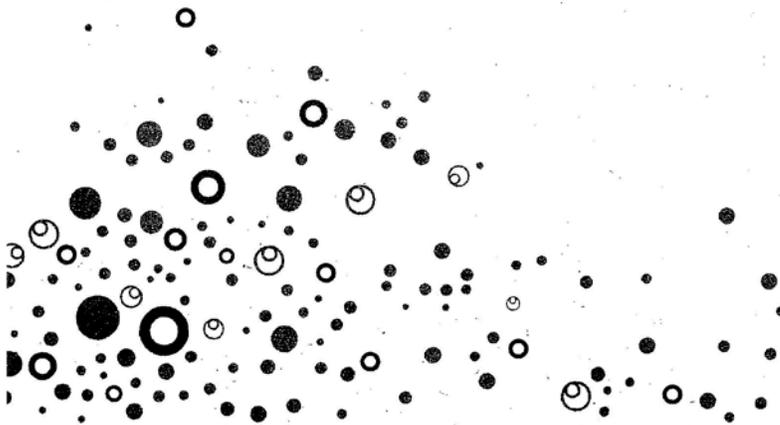




TABLEAU 1 SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE-CADRE

THÈME 1 : ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

	Orientations	Composantes prioritaires
Saine alimentation	1. Offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir des repas composés d'aliments des quatre groupes du <i>Guide alimentaire canadien</i> : légumes et fruits; produits céréaliers; lait et substituts; viande et substituts 2. Composer une assiette principale comprenant au moins un légume d'accompagnement 3. Faire place à une variété de fruits et de légumes 4. Faire place à une variété de jus de fruits purs à 100 % (non sucrés) et de jus de légumes, en plus du lait et de l'eau 5. Privilégier les produits céréaliers à grains entiers 6. Offrir des desserts et collations à base de fruits, de produits laitiers et de produits céréaliers à grains entiers, et éviter ceux riches en matières grasses et en sucres 7. Diminuer le contenu en gras de la viande 8. Privilégier les types de cuisson n'utilisant pas ou que très peu de matières grasses, c'est-à-dire à la vapeur, au four, braisé, poché, grillé ou rôti 9. Éviter les produits contenant des gras saturés ou hydrogénés (gras trans)
	2. Éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire	<ol style="list-style-type: none"> 10. Éliminer les boissons gazeuses sucrées, celles avec substitut de sucre (boissons diètes) ainsi que les boissons avec sucre ajouté 11. Éliminer les produits dont la liste des ingrédients débute par le terme « sucre » ou un équivalent 12. Éliminer l'offre de pommes de terre frites 13. Éliminer la friture et les aliments panés commerciaux ou préalablement frits 14. Vendre ou offrir des aliments et boissons conformes aux principes d'une saine alimentation à l'occasion des campagnes de financement, d'événements spéciaux, de voyages, de sorties éducatives, etc.
	3. Offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas	<ol style="list-style-type: none"> 15. S'assurer que les lieux utilisés pour les repas sont sécuritaires en tout temps 16. Faire du repas un moment agréable de la journée scolaire, notamment en s'assurant que les endroits où les jeunes mangent sont accueillants et conviviaux
Mode de vie physiquement actif	Orientations	Actions jugées efficaces et prometteuses
	1. Augmenter les occasions d'être actif physiquement, principalement à l'occasion des récréations, de l'heure du dîner, des périodes de service de garde ou dans le cadre des activités parascolaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir une gamme élargie d'activités récréatives 2. Former et soutenir de jeunes leaders 3. Former et soutenir le personnel des services de garde 4. Intégrer dans la grille horaire diverses possibilités d'activités physiques
	2. Offrir des activités qui tiennent compte des intérêts variés des jeunes et adaptées à leurs capacités	<ol style="list-style-type: none"> 5. Associer les jeunes à la détermination de l'offre de service 6. Prévoir des activités répondant de façon particulière aux intérêts des filles 7. Offrir aux élèves du primaire davantage d'activités qui développent la condition motrice 8. Offrir des activités qui misent sur le jeu et le plaisir d'être actif physiquement
3. Aménager et animer les aires intérieures et extérieures pour optimiser les occasions d'être actif physiquement	<ol style="list-style-type: none"> 9. Mettre à la disposition des jeunes du matériel en bon état, sécuritaire et en quantité suffisante 10. Aménager la cour d'école afin d'inciter à bouger davantage 11. Profiter des temps de pauses pour animer les lieux où les jeunes se retrouvent 	



THÈME 2 : ÉDUCATION, PROMOTION ET COMMUNICATION

Orientations	Actions présentées à titre d'inspiration
<p>1. Mettre en place différentes activités d'éducation et de promotion qui favorisent une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif</p>	<p>1. Intégrer au quotidien des activités de sensibilisation aux saines habitudes de vie</p> <p>2. Inscrire dans le programme de promotion et de prévention des services éducatifs complémentaires des activités liées au développement de saines habitudes de vie</p> <p>3. Sensibiliser l'ensemble des éducateurs à l'importance de promouvoir des attitudes et des comportements essentiels à l'adoption de saines habitudes de vie</p> <p>4. Offrir aux jeunes de nouveaux aliments et mets pour leur permettre de développer leur goût</p> <p>5. Organiser des activités parascolaires qui permettent de développer des habiletés culinaires</p> <p>6. Réaliser régulièrement des activités de promotion qui encouragent l'adoption de saines habitudes de vie (Plaisirs d'hiver; Mois de l'activité physique et du sport étudiant; Marchons vers l'école; Mois de la nutrition; Moi, je croque 5 fruits et légumes; Bien dans sa tête, bien dans sa peau; Pelure de banane; etc.)</p> <p>7. Profiter d'activités spéciales pour sensibiliser les parents aux saines habitudes alimentaires et au mode de vie physiquement actif</p>
<p>2. Informer périodiquement les parents et la communauté des différentes actions mises en place afin qu'ils soutiennent les efforts du milieu scolaire et assurent une continuité</p>	<p>8. Diffuser des messages, des vidéos, etc. sur le site Internet de l'école</p> <p>9. Introduire une section particulière dans un rapport annuel</p> <p>10. Publier des articles dans un journal local ou celui de l'école</p> <p>11. Remettre des brochures publiées par des ministères ou d'autres organismes</p> <p>12. Distribuer régulièrement une lettre d'information</p> <p>13. Distribuer des dépliants produits avec des partenaires du milieu (CSSS, municipalité, etc.)</p> <p>14. Tenir des stands à l'occasion de visites de parents à l'école ou durant des activités sociales de la communauté, etc.</p>

THÈME 3 : MOBILISATION AVEC DES PARTENAIRES

Orientations	Actions présentées à titre d'inspiration
<p>1. Établir ou consolider des partenariats avec la communauté</p>	<p>1. Partager ou utiliser les infrastructures ainsi que les ressources humaines disponibles dans la communauté (municipalité, centre communautaire, club privé, etc.)</p> <p>2. Établir avec la municipalité des corridors sécuritaires vers l'école (signalisation adéquate, accès sécuritaires, réglementation routière, etc.)</p> <p>3. Mettre en place des projets intégrateurs mettant en scène différents groupes du milieu</p> <p>4. Réaliser, en collaboration avec différents partenaires, des projets globaux et concertés de promotion et de prévention</p> <p>5. Faire place à la participation de bénévoles venant des familles et du milieu</p>



TABLEAU 2 PRIORITÉS POUR LE DÉPLOIEMENT DES ORIENTATIONS

Organismes	Priorités	Indicateurs	Cibles et échéancier	
Commissions scolaires Établissements d'enseignement privés	À l'aide d'une grille élaborée par le MELS, dresser un portrait de la situation en regard des orientations de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif ⁸	<ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage des commissions scolaires qui dressent un portrait de leur situation > Pourcentage des établissements d'enseignement privés qui dressent un portrait de leur situation 	100 % Novembre 2007	
	Adopter une politique locale pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif ou, au besoin, mettre à jour celle qui existe en tenant compte du contenu de la présente politique et des indications de calendrier incluses dans les tableaux 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage des commissions scolaires qui ont adopté ou mis à jour une politique locale > Pourcentage des établissements d'enseignement privés qui ont adopté ou mis à jour une politique locale 	100 % Novembre 2007	
	Chaque année, et sur une période de trois ans, dresser à l'aide d'une grille fournie par le MELS, un bilan de l'implantation de la Politique-cadre	<ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage des commissions scolaires qui dressent un bilan de l'implantation de la Politique-cadre > Pourcentage des établissements d'enseignement privés qui dressent un bilan de l'implantation de la Politique-cadre 	100 % En janvier de chaque année (2009 à 2011)	
Écoles publiques et centres Établissements d'enseignement privés	Inscrire dans leur planification (plan de réussite, plan d'action ou autre) leur stratégie d'implantation des orientations de la Politique-cadre, en tenant compte des indications de calendrier incluses dans le présent tableau et dans le tableau 3	<ul style="list-style-type: none"> > Pourcentage des écoles publiques et des centres qui se sont donné une stratégie d'implantation des orientations de la Politique-cadre > Pourcentage des établissements d'enseignement privés qui se sont donné une stratégie d'implantation des orientations de la Politique-cadre 	100 % Janvier 2008	
	Mettre en place les composantes liées aux orientations en matière de saine alimentation (Voir le tableau 3 pour obtenir le calendrier de déploiement des 16 composantes prioritaires)	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de composantes mises en place > Pourcentage des établissements⁹ qui ont atteint le nombre attendu de composantes 	Janvier 2008 4 100 %	Septembre 2008 16 100 %

8. Dans le cas des commissions scolaires, ce portrait inclura la situation de l'ensemble des écoles et des centres sous leur responsabilité.
9. Le terme « établissements » fait référence ici aux écoles primaires, secondaires et aux centres du réseau public ainsi qu'aux établissements d'enseignement privés.



Organismes	Priorités	Indicateurs	Cibles et échéancier		
Écoles publiques et centres Établissements d'enseignement privés	Mettre en place des actions pour actualiser les orientations en matière de mode de vie physiquement actif	> Pourcentage des établissements qui ont mis en place des actions pour chacune des orientations en matière de mode de vie physiquement actif	Septembre		
			2008	2009	2010
			50 %	75 %	100 %
	Mettre en place des actions pour actualiser les orientations en matière d'éducation, de promotion et de communication	> Pourcentage des établissements qui ont mis en place des actions pour chacune des orientations en matière d'éducation, de promotion et de communication	Septembre		
			2008	2009	2010
			50 %	75 %	100 %
Commissions scolaires Écoles publiques et centres Établissements d'enseignement privés	Établir des partenariats avec la communauté en vue d'actualiser les orientations de la Politique-cadre	> Pourcentage des établissements qui ont établi des partenariats avec la communauté	Septembre		
			2008	2009	2010
			50 %	75 %	100 %

